



Réglement sinistre et contestation de l'assurance

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis assuré tous risques dans une compagnie d'assurance pour un véhicule.

Le 1 janvier 2009 alors que je soignais mes brebis dans ma bergerie (située à 500m de toute habitation et en plein milieu des bois) un fétard drogué et bourré est venu sur mon terrain privé a volé mon véhicule (les clés était restés dessus étant donné que j'étais à 20 mètres de lui).

20 mn après et quelques KMS plus loin celui-ci à eu un grave accident détruisant non seulement mon véhicule mais en plus des biens publics et privés.

Il a été transporté à l'hôpital puis mis en garde à vu.

Il passera le 31 mars devant le juge.

L'assurance refuse de me rembourser le véhicule sous prétexte que le vol est l'élément déclencheur et que je n'avais pas pris les mesures de sécurité relatives à la fermeture de mon véhicule

Voici ma question.

.Dans quelles mesures l'assurance n'est pas obligé de me rembourser puisqu'il y a eu accident et que j'étais tous risques ?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Malheureusement, Votre assurance a raison. Cette dernière ne peut pas vous indemniser dans la mesure où le vol n'est pas couvert effectivement lorsque le conducteur a été négligent (clés sur la voiture par exemple). A ce titre, elle n'indemniser pas non plus l'accident puisque le conducteur effectif du véhicule n'était assuré.

Dans cette histoire, l'assurance ne déboursa probablement rien, ce qui est malheureusement fréquent.

Bien cordialement.

Par Visiteur

J'attends surtout un conseil, est-ce que c'est jouable devant un tribunal

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes un site d'informations juridiques et non de conseils. Cela signifie que je ne suis pas là pour vous faire mirouater des alouettes.

Lorsque je vous fais part que l'assurance a raison, cela ne veut rien d'autre que devant un tribunal, elle a toutes les chances de gagner.

Si je connaissais un moyen pour vous assurer une victoire devant le tribunal contre cette assurance, je vous la donnerai immédiatement.

Bien cordialement.